

PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Etoile -  
Réunion publique du 8 mars 2022 - Commune de CUGES LES PINS

QUESTIONS ET REPONSES

Pour voir la vidéo en replay de la réunion publique :

<https://youtu.be/ee2d86nlhSk>

Q : A quelle date le PLUi sera opposable ?

R : Au regard du calendrier prévisionnel, le PLUi deviendra opposable suite à son approbation en Conseil de Métropole et après avis favorable des conseils municipaux, autour de mars / avril 2023.

Au préalable, une phase importante d'enquête publique dès septembre 2022.

Pour suivre toute l'actualité sur la procédure d'élaboration du PLUi : <https://www.registre-numerique.fr/Concertation-PLUi-CT4>



> Pour consulter la synthèse des règles par zones : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-plui-ct4/voir?document2=51949>

> Q : Quel est le projet de services techniques autour du City stade ?



R > Un décaissement pourrait être opéré - Il y aura un travail sur l'intégration architecturale de ce projet - Une concertation sera proposée auprès de la population dès stabilisation du projet.

> **Q : Souci de circulation dans Cuges, comment le PLUi peut-il améliorer cela ? -**

> R : L'OAP Sud centre-ville intègre des principes d'amélioration de l'accessibilité - un plan de déplacement est à réaliser - L'étroitesse des rues et autres difficultés d'accessibilité sont à prendre en compte dans les opérations d'aménagement< ;

Sur les équipements publics : leur réalisation ne sera possible que si les conditions de desserte sont remplies.

> **Q : QUID du projet de déviation ?**

> R : Il n'existe plus de projet de déviation au travers de la Zone agricole protégée. (d'ailleurs conformément à l'arrêté interdisant la traversée aux poids lourds). S'il y a une déviation, elle devra se faire au travers d'un projet en cours d'étude, près du Col de l'Ange.

Sur le projet de déviation, des ateliers ont été initiés par le Préfet du Var auxquels la commune a été associée - la Métropole a été oubliée pourtant sur des sujets dont elle a la compétence. Travail pour réunir les deux départements pour trouver une solution.

> **Q : Compléments d'informations sur le site du Col de l'Ange :**

> R : La vocation du site est la mise en place d'un projet de soins de suite.

Le canal de Provence arriverait depuis Signes et traverserait la plaine - permettant d'irriguer l'ensemble de la zone. Le projet doit être mûri avant de pouvoir être ouvert à l'urbanisation - horizon 10 à 15 ans.

> **Q : Est-ce que cette OAP remet en question le projet de déviation ?**

> Non au contraire le projet d'OAP du Col de l'Ange devrait permettre cette déviation.

**Q : Sur la LGV : enquête publique sur la ligne nouvelle -**

R : Pas de LGV sur la plaine -

**Q : Quid de la zone à urbaniser - zone Agricole - au sud centre-ville - c'est une zone en AU -**

Le souhait de la commune est de transformer cette zone en zone d'équipement - notamment pour les équipements sportifs et scolaires - Occasion de vous exprimer dans le cadre de l'enquête publique - On ne modifie pas la ZAP - Toutes les autres zones sont amenées à évoluer - Le terrain de foot va être sur cette zone, car l'actuel pas aux normes -

Plusieurs zones de jardins d'enfants - proche des jardins de la ville - demandes de crédits auprès du Département pour le rénover.

**Q : sur les logements sociaux : quelle politique sociale de Cuges ?**



R : la ZAC des vignaux a déjà apporté une certaine part de logements sociaux - il existe une servitude de logements sociaux : 25% et dans l'OAP sud centre-ville des prescriptions complémentaires sur certaines unités foncières avec une part de logements sociaux à produire : 30%

**Q : Quel projet d'amélioration du réseau d'assainissement ? Vu l'interdiction de construction sur les fausses sceptiques ?**

Vu la densité du village, compliqué d'étendre l'assainissement - coût très important pour la collectivité - Question de la compétence de l'assainissement.

Décision prise par l'ensemble des élus selon les demandes des services de l'Etat - et notamment d'agence régionale de la santé -

**Q : Quel travail mené sur les entrées de ville ?**

R : l'OAP et le travail mené sur la ZAC des Vingeaux, en lien avec le centre-ville et centre-ancien contribue à l'amélioration et la qualité de l'entrée de ville pour l'avenir. Un travail également sur la qualité des constructions par les OAP thématiques -

**Q : Sur le col de l'ange quid de l'assainissement ?**

R : L'opérateur devra prévoir une station d'assainissement collectif.

**Q : Gens du voyage : Question d'une aire d'accueil**

R : Cuges n'est plus concernée pour une zone d'accueil - C'est Aubagne et Auriol - Dans le cadre du plan d'organisation.